

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^{ts} : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 16 fr. HORS DU DÉP^{ts} : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent. RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Table of routes and fares between Cahors and various locations like Libos, Montauban, Capdenac, etc.

NOUVELLES POLITIQUES

La journée du 19

LES PROJETS DU GÉNÉRAL BOULANGER

Un rédacteur du Gaulois est allé demander au général Boulanger quelles étaient ses intentions. Le général a répondu : Je désire rester tranquille et me reposer. J'attends avec beaucoup de calme les sottises que le gouvernement ne peut manquer de faire.

Pendant cette courte conversation, ajoute notre confrère on ne cessait d'apporter des dépêches au général, et comme je le félicitais de cette avalanche de témoignages d'amitié :

à la suite de sa triple élection. Après avoir dit qu'il n'en savait rien lui-même, M. Boulanger a ajouté :

Nous sommes au 20 août ; la Chambre ne rentrera que le 25 octobre ; il lui faudra bien quinze jours pour l'examen des trois rapports concernant mes élections.

Vous ne resterez pourtant pas inactif. Je ne pourrais pas, vous avez raison. Eh bien ! pendant ce temps, je vais organiser des comités, oh ! mais partout, dans toutes les communes de France où ce sera possible.

Pour arriver à ce but, en 89 je me présente partout. Dans les départements auxquels je suis forcé de renoncer, j'essaie de mettre des députés révisionnistes.

Sur l'origine des fonds considérables destinés à faire face aux frais électoraux, le général fournit l'explication suivante :

gées par jour. Eh bien ! c'est ainsi. Il est connu que je n'ai pas grand argent et qu'une campagne électorale coûte cher.

Une dernière question. Puisque, politiquement, vous vous réservez jusqu'au 20 novembre, qu'allez-vous au moins faire jusque-là ?

L'élection Boulanger était prévue dès samedi par le ministère, dans les trois départements, et dans cette hypothèse, qui est aujourd'hui un fait accompli, M. Floquet était décidé à brusquer les choses.

M. Tiébaud, le boulangiste, était parti mardi dernier dans la Somme, avec 80,000 fr. que lui avait remis le comte Diillon.

L'élection Boulanger dans les trois départements aura coûté plus de 300,000 fr.

D'autre part, boulangistes et bonapartistes s'entendent comme larrons en foire. Boulanger est en rapports constants avec le prince Jérôme, qui avait même l'intention de le prendre comme témoin au mariage de la princesse Lætitia.

se renseigner mutuellement sur les mesures à prendre, chacun dans son parti, en vue des élections de 1889.

MÉCONTENTEMENT

M. Leroy-Beaulieu, écrit dans les Débats :

Qu'on ne s'y trompe pas, le mécontentement grandit dans les campagnes contre ces perpétuels accroissements de centimes additionnels.

Il ne faut pas s'y tromper : les impôts directs ne rentrent plus qu'avec beaucoup de mal. Les frais de poursuites qui, pour les contributions directes étaient de 1 fr. 71 pour 1,000 fr. en 1881, se sont élevés à 1 fr. 72 c. en 1882, puis à 1 fr. 73 c. en 1883.

D'autres dangers menacent ces pauvres contribuables, citadins ou ruraux. Voici maintenant que l'on veut organiser l'assistance publique, comme on a organisé sans doute l'instruction primaire.

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

IX

COMMENT LE COMTE ARMAND DE VALENFLEURS SE TROUVA MÊLÉ, A L'IMPROVISTE, A DES ÉVÉNEMENTS FORT GRAVES.

Armand inquiet de cette pâleur, dont il devinait la cause, s'était empressé auprès de sa mère. Mais ne voulant et ne pouvant rien dire devant les deux jeunes filles, dans l'ignorance où il était de la connaissance qu'elles avaient du sinistre événement qui s'était accompli presque devant l'hôtel, il se borna à demander à sa mère ce qu'elle éprouvait et si elle était malade, ou seulement indisposée.

La comtesse le remercia avec un doux sourire. — Je me sens beaucoup mieux, mon enfant, répondit-elle avec effort. J'espère que demain je serai complètement remise.

Mais que vous est-il donc arrivé, ma mère ? reprit-il avec intérêt ?

tout ; tu sais que j'y suis très sujette.

Mais comprenant sans doute que son fils n'était pas aussi ignorant qu'il feignait de l'être, elle prit le bras d'Armand, et se tournant vers les jeunes filles avec un sourire :

Attendez-moi un instant, dit-elle. J'ai deux mots à dire à Armand, dans cinq minutes nous serons de retour.

Et elle conduisit le jeune homme dans un boudoir attenant à la salle à manger, et, se laissant tomber dans un fauteuil :

Tu sais quelque chose, n'est-ce pas ? lui demanda-t-elle avec anxiété.

Je sais tout, ma mère, répondit nettement le jeune homme. C'est moi qui ai arrêté la voiture dans laquelle le crime a été commis ; malheureusement, le misérable assassin s'est échappé.

C'est effroyable ! s'écria la comtesse dont les yeux se remplirent de larmes. Raconte-moi ce qui s'est passé sans rien omettre ; il importe que, moi aussi, je sache tout ; bientôt tu sauras pourquoi, hélas ! ajouta-t-elle avec un douloureux soupir.

Le jeune homme raconta alors la scène qui avait eu lieu au commissariat de police et la tournure qu'il avait cru devoir donner à la visite de la malheureuse jeune femme.

Tu as eu raison de dire cela ; j'écrirai dans le même sens au commissaire de police, reprit la comtesse lorsque le jeune homme eut achevé son récit. Il ne faut pas que le mystère qui enveloppe cet affreux attentat soit dissipé. Hélas ! cette malheureuse femme prévoyait le sort qui la menaçait ; elle me l'avait répété à plusieurs reprises et moi je n'avais pas voulu la croire !

Mais, ma mère, quelle était donc cette mal-

heureuse femme ? le savez-vous ?

Il y eut un silence.

La comtesse était en proie à une poignante douleur, les sanglots gonflaient sa poitrine et soulevaient son sein en spasmes affreux ; enfin, elle réussit à dominer son émotion.

Tu vas tout savoir, dit-elle à son fils, mais jure-moi que jamais tu ne révéleras un mot de cette horrible histoire à Vanda ; cette révélation la tuerait peut-être.

Vanda ? s'écria-t-il avec surprise. Comment peut-elle être mêlée à ce sinistre événement ?

La malheureuse femme si lâchement assassinée était sa mère !

Sa mère ! Oh ! pauvre femme ! Parlez, ma mère ; jamais, je vous le jure, je ne révélerai cet horrible événement à ma chère et aimée Vanda. Mais je dois tout confier à nos amis. Garder le silence devant eux pourrait sans doute amener des complications graves dont peut-être nous aurions tous à souffrir dans les circonstances où nous nous trouvons, vous le savez ?

Oui, et je t'engage à les instruire au plus vite de cette affreuse catastrophe.

Ainsi ferai-je, ma mère, car nous aurons sans doute des mesures urgentes à prendre. Et maintenant je vous écoute ; parlez, ma mère.

La comtesse de Valenflours rapporta alors, dans les plus grands détails, ce qui s'était passé pendant le long entretien qu'elle avait eu avec la malheureuse dona Luz Allacuesta.

A présent, ajouta-t-elle en terminant, tu sais tout, mon fils. Sois prudent, et ne laisse jamais échapper un mot, un seul, qui puisse mettre notre chère Vanda sur les traces de la vérité.

Je vous le jure encore, ma mère, ce secret horrible mourra dans mon sein et dans celui de nos amis.

Bien, mon fils, j'y compte ; je sais que je puis me fier à toi et à eux. Maintenant, essuyons nos larmes, renfermons notre douleur en nous-mêmes et retons dans la salle à manger, où nos deux curieuses doivent s'impatience à nous attendre.

Armand offrit le bras à sa mère, et tous deux rentrèrent, le visage souriant, dans la salle à manger.

Ah ! enfin, s'écria Vanda en riant, je croyais que vous nous aviez oubliés ; vous aviez donc bien des choses à vous dire ?

Curieuse ! dit la comtesse en souriant.

A propos, Armand, reprit la comtesse après un instant, tu es resté bien longtemps dans ta promenade au bois de Boulogne ?

Mais non, chère mère, pardonnez-moi, ma promenade n'a duré que deux heures à peine ; j'étais rentré depuis longtemps lorsque la cloche du dîner a sonné.

Et je ne t'ai pas vu aussitôt après ton retour ? dit-elle avec un doux reproche.

Je suis resté assez longtemps dans le parc.

A te promener encore ? Oh ! non, ma mère, ma promenade au bois me suffisait.

Tout en semblant concentrer son attention sur son assiette, miss Lucy Gordon écoutait attentivement ; elle ne perdait pas une seule des paroles prononcées par le jeune comte, auquel, à la dérobée et lorsqu'elle était certaine de ne pas être aperçue, elle lançait des regards d'une expres-

ÉTUDE De M^e ESPÉRET, avoué à Cahors, rue de la Liberté, n° 11

VENTE SUR Expropriation forcée A SUITE DE Saisie immobilière

Fixée au jeudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de ladite ville (chambre des vacations).

Suivant procès-verbal du ministère de M^e Daynard, huissier à Lalbenque, en date du trois janvier dernier, enregistré, dénoncé 1^o par exploit du ministère de M^e Bourgois, huissier à Paris, en date du quatorze dudit mois de janvier, enregistré et 2^o par exploit du ministère de M^e Vigolles, huissier à Bordeaux, en date du vingt du même mois de janvier, aussi enregistré; transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, en date des vingt-sept et trente janvier dernier, volume 121, numéros 19, 20 et 21.

Il a été procédé : A la requête de Monsieur Jules Bourgois, propriétaire, ancien banquier, demeurant et domicilié à Paris, rue Rossini, n° 3, lequel a constitué M^e Espéret pour son avoué près le tribunal civil de Cahors y demeurant, rue de la Liberté, n° 11.

Sur la tête et au préjudice de : 1^o Monsieur Jules Andrieux, négociant, demeurant à Paris, rue de Belzunce, numéro 7, pris au nom et comme liquidateur de la Société en commandite par actions, dite Société générale des Phosphates du Lot, connue d'abord sous la raison sociale « Richard et C^{ie} », et ensuite sous celle « Georges Wilton et C^{ie} », dont le siège social était à Limogne (Lot); 2^o De la Compagnie générale des phosphates et engrais du Sud-Ouest et du Centre, société anonyme au capital de deux millions six cent mille francs, dont le siège social, établi primitivement à Cahors, a été ensuite transféré à Bordeaux, cours

du Jardin public, n° 25 bis, cette dernière prise comme tiers détenteur des immeubles à vendre.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé par M^e Espéret avoué, pour parvenir à la vente des immeubles saisis, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public.

La lecture et publication dudit cahier des charges avait d'abord été fixée au samedi vingt-quatre mars dernier. Le tribunal, après des renvois successifs, à l'audience du samedi sept juillet courant, après avoir statué sur des difficultés soulevées a donné acte à M^e Espéret de la lecture et publication dudit cahier des charges, et a fixé l'adjudication au samedi onze août mil huit cent quatre-vingt-huit.

A cette audience et par jugement de ce jour, le tribunal a donné acte à M^e Delbreil, avoué de Monsieur Montagnac, négociant et propriétaire à Cahors, d'un dire formulé ce jour, avertissant les adjudicataires, qu'aux termes d'un sous-seing privé en date du sept juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré à Cahors le sept octobre même année, il a un droit de servitude sur les immeubles ci-après désignés, et notamment sur le numéro 551, et fait toutes réserves pour établir son droit de servitude sur les numéros 558, 559 et 560 de la section E.

A cette même audience, et par ledit jugement sur les explications fournies par les parties, le tribunal a renvoyé l'adjudication au jeudi onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit.

Désignation

DES IMMEUBLES SAISIS ET A VENDRE

Article premier

Une pièce de terre labourable sise au Cloup d'Aural, sur la commune de Bach, tenant à propriété de Gavens, de Cagnac, d'Aymard, de Theil dit Vérine et carrière de Monsieur Montagnac, de Cahors; sur cet immeuble on remarque une construction en pierres couverte de tuiles plates, à deux tombants d'eau; elle se compose d'un grand hangar soutenu par des poutres et poutrelles, dont l'ouverture principale est au couchant; sous cet hangar qui se trouve appuyé au midi sur une maisonnette ayant servi autrefois en partie en bureaux et autre partie en écurie, se trouvent deux portes donnant chacune accès à l'un des deux compartiments ci-dessus désignés; au-dessus il y a l'ancien grenier à foin, dans la porte est aussi pratiquée sous le hangar au-dessus de la

porte de l'écurie; cette maisonnette a une petite ouverture au couchant, une autre au midi et une autre au levant; de ce côté il y a des dalles en zinc, conduisant les eaux du toit dans une citerne cimentée, creusée derrière le hangar du côté du nord; cette citerne est en assez bon état. Du côté opposé à ces constructions se trouve aussi un grand trou cimenté, ayant servi autrefois de citerne, aujourd'hui ce trou est en partie comblé.

Article deuxième

Une autre pièce de terre labourable sise au même lieu de Cloup d'Aural, contiguë à la précédente et confrontant à propriétés de Teil, dit Vélines et de Cagnac; sur cette terre il n'y a absolument rien, si ce n'est des trous béants desquels il a été extrait des phosphates.

Ces deux immeubles, forment ensemble les numéros 559, 560, 558 et 551 de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où ils figurent pour une contenance totale, de un hectare trente-huit ares cinquante-huit centiares.

Article troisième

Partie d'une pièce de terre labourable, divisée par bornes, sise au lieu dit Clop de Lapeyre ou Cloup neuf, formant partie du numéro 618 P de la section E du plan cadastral de la commune de Bach, où il figure pour une contenance approximative de quatre-vingt-dix ares quatre-vingt-quatorze centiares; cet immeuble confronte à propriétés de veuve Amalric Dajeau, Brugidou et Fau.

Article quatrième

Une portion de terre, autrefois vigne et bois et pâture, sise au lieu dit les Cornières, formant les numéros 712 partie, 716, 717 partie et 570 de la section C du plan cadastral de la commune de Bach, ayant ensemble une contenance approximative de soixante-deux ares soixante-cinq centiares. Sur cet immeuble, on remarque : 1^o Une petite étable en planches couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau; 2^o Une étable plus grande, construite en pierres sèches à l'exception de la façade du midi, qui est en planches, sa porte est aussi au midi; elle est couverte en tuiles plates à un seul tombant d'eau; 3^o Une maison n'ayant qu'un rez-de-chaussée et un grenier, construite en pierres et couverte en tuiles plates, le toit est surmonté par un tuyau de cheminée au midi; elle est divisée en deux compartiments, dont un qui a sa porte au midi, servait autrefois de cantine, et l'autre ayant une porte double au même aspect servait d'écurie, dans cette écurie il y a une crèche sans ratelier; 4^o adossé à l'écurie, du côté du couchant, il y a un grand hangar en bois

couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau; 5^o contre celui-là un hangar plus grand que le précédent; il est aussi construit en bois et couvert en tuiles plates à deux tombants d'eau; à cet hangar correspond une longue cale ou plate-forme en bois; 6^o Touchant à ce grand hangar du côté du couchant, se trouve une maisonnette construite en pierres sèches de trois côtés et en planches du côté du midi; elle est couverte en tuiles plates à deux tombants d'eau; elle a sa porte au midi; c'est là qu'était autrefois la forge; 7^o Sous les deux hangars il y a, déposée, environ mille tonnes ou cent mille kilogrammes de minéral de phosphates de chaux ou terres phosphatées, de première, deuxième et troisième qualités, sec et prêt à être emporté; cependant les deuxième et troisième qualités sont en bien plus grande quantité; ces phosphates ont été extraits de sur l'immeuble acquis par M. Jailler du sieur Marcel Moles, de Bach, suivant acte aux minutes de M^e Bru, notaire à Vaylats, le six août mil huit cent soixante-treize, enregistré; 8^o Enfin, un treuil à engrenage en fonte monté sur pieds en bois; cet instrument servait à l'exploitation des phosphates.

Mise à prix :

Les immeubles ci-dessus désignés, seront vendus sur la mise à prix de cinq cents francs ci..... 500 fr. En sus des charges.

Nota. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme. Cahors, le vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, Signé : ESPÉRET.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 - Allées Fénélon, 6 - CAHORS

Bains de toute nature - Hydrothérapie complète chaude et froide. - Étuves. - Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Table with 2 columns: Description of services and their prices. Includes items like 'Bain simple', 'Bains médicamenteux', 'Bains sulfureux alcalins', 'Étuves', 'Bains de vapeur', 'Médicaments', etc.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

VICHY

Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY pour BAINS. - Un Rouleau pour un Bain. SUCRE D'ORGE DE VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Villebourbon, 1, Montauban (T.-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

Advertisement for L'Atlas National. Includes text about the Society of Geography, medals, and geographical information. Features a large illustration of a globe and various medals.

Advertisement for L'Atlas National. Text describing the atlas, its contents, and where to purchase it. Price is 75 centimes.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Maison de Confiance PONTIÉ. Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. - CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffés pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemira des Indes et de France, etc. - Envoi d'échantillons sur demande. - Expedition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. - L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir à moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

GRAND ENTREPOT D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. - CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. - BALARUC, 1 fr. 25. - BONDONNEAU, 1 fr. 00. - BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. - BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. - BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. - BUSSANG, 0 fr. 90. - CHATEAUFORT, 0 fr. 40. - CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. - CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. - CRANSAC: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - GAZOSTS, 1 fr. 20. - HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. - MIERS: en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. - ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. - OREZZA, 1 fr. 25. - POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. - REINE DU FER, 0 fr. 80. - ST-GALMIER: Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. - SIERCK, 1 fr. 10. - VICHY: Lardy 0 fr. 70; Larbaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS: St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Tigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70. Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.